



IFLA août 2003 – BERLIN

Le projet CERTIDoc

Vers une reconnaissance européenne des compétences des professionnels

Les associations européennes des professionnels de l'information ont toujours accordé une importance fondamentale à la promotion de la profession, l'amélioration des qualifications des professionnels, et la reconnaissance de l'importance de leur rôle dans la Société de l'information. Une avancée notable dans ce sens a été réalisée par l'ADBS qui a mis au point, en 1994, un système de certification permettant aux professionnels possédant déjà une expérience, de faire reconnaître leur niveau de qualification même s'ils ne possédaient pas les diplômes correspondants. Ce modèle fut suivi en 1997 par la SEDIC (Espagne), puis quelques années plus tard, en 2001, par la DGI (Allemagne).

De DECIDoc et l'Euroréférentiel des compétences (1998-2000)

Ces réalisations renforcèrent l'idée de la nécessité d'une réflexion commune pour aller plus loin dans ce sens, non plus dans un seul pays, mais sur le plan européen.

L'aide de la Commission européenne

Une offre de la Communauté européenne rendit possible la réalisation du projet DECIDoc (Développer les Eurocompétences en Information et Documentation) conçu par des membres de l'ECIA (European Council of Information Associations).

Une réalisation commune d'importance : l'Euroréférentiel des compétences

Ce projet déboucha sur la réalisation de l'*Euroréférentiel des compétences* d'abord publié en français en 1999 et maintenant traduit en huit autres langues. L'*Euroréférentiel* décrit et recense toutes les compétences pouvant être requises d'un professionnel de l'information, et ce, selon plusieurs niveaux de qualification. Le projet DECIDoc déboucha, de plus, sur la définition de critères de compatibilité entre différents systèmes de certification.

A CERTIDoc et une certification européenne (novembre 2002-octobre 2004)

Ce projet dans son ensemble fut suffisamment réussi pour encourager certains des membres du Consortium DECIDoc à continuer de travailler ensemble au niveau européen. Ils se mirent donc d'accord pour démarrer un nouveau projet appelé CERTIDoc (lui aussi, d'ailleurs, parrainé par la Commission européenne dans le cadre du programme « Léonard de Vinci »).

Objectif

Son but principal est de définir et de mettre en place un système de certification au niveau européen comme un développement logique de la seconde facette de DECIDoc. Ce projet doit être mené à terme dans un délai de deux ans seulement (de novembre 2002 à octobre 2004).

Le Consortium

Trois associations professionnelles sont responsables de ce projet : l'ADBS, la DGI et la SEDIC, ainsi qu'une université belge et un bureau français de consulting.

Un système de certification européen unique

Les modèles issus des systèmes de certification français, espagnol et allemand serviront naturellement de point de départ à la mise au point d'un nouveau système européen mais il sera nécessaire d'introduire un certain nombre d'innovations. Le système de certification appliqué par chacun des centres nationaux habilités sera identique. Il devra se référer au même référentiel de compétences et le certificat aura la même valeur dans chacun des pays européens ayant, par l'intermédiaire de ses associations professionnelles représentatives, adhéré au projet.

Un système de certification européen valable pour tous les professionnels de l'information

Dans DECIDoc, on pouvait avoir l'impression que le projet dans son ensemble s'adressait davantage à des documentalistes qu'à des bibliothécaires ou archivistes.

Depuis le démarrage du projet CERTIDoc, il a été décidé que serait mis au point un système de certification européen valable pour tout professionnel de l'information, quelle que soit la matière dans laquelle il travaille ou les techniques qu'il utilise, quel que soit le type d'organisme pour lequel il œuvre : bibliothèque, centre d'information ou de documentation, archives...

Un système de certification favorisant la mobilité professionnelle et géographique et s'appuyant sur des outils nouveaux ou réactualisés

Ainsi, la certification européenne s'adressera à une communauté plus importante facilitant ainsi la mobilité professionnelle et géographique.

Cette approche nouvelle se concrétise déjà clairement dans les travaux actuellement réalisés (été 2003) par plusieurs groupes de travail dans les pays partenaires pour construire les principaux outils nécessaires à la mise au point d'un processus commun de certification : mise à jour et révision de l'*Euroréférentiel des compétences* en vue d'en publier en 2004 une seconde édition ; élaboration des règles générales et détaillées de fonctionnement du système ; mise au point d'un outil informatisé d'auto-évaluation des compétences mis à la disposition de tout professionnel.

Le projet avance mais il ne nous reste que quinze mois pour le mener à bien. Nous espérons que toutes les associations européennes représentant les professionnels de l'information nous aideront, en soutenant l'idée d'une certification européenne ou en rejoignant le groupe des membres associés à notre Consortium, ainsi que l'ont déjà fait plusieurs associations de bibliothécaires.

Jean Meyriat (le 15 juillet 2003)

Pour toute information complémentaire concernant le projet CERTIDoc ou la certification en général, merci de contacter :
Association des professionnels de l'information
et de la documentation - ADBS
25, rue Claude Tillier, 75012 Paris (France)
Tél. : 33 1 43 72 25 25 - Mèl : adbs@adbs.fr
www.adbs.fr - www.certidoc.net